

Méthodologie

Les 261 territoires de vie de la région sont les mailles de base de deux typologies. Celles-ci ont été réalisées en deux étapes. Dans un premier temps, une Analyse en Composantes Principales (ACP) a été effectuée sur différentes variables. L'ACP a permis d'interpréter les corrélations entre les indicateurs par la mise en évidence d'axes de différenciation, donnant ainsi du sens au positionnement des territoires. Dans une seconde étape, une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) regroupe les territoires de vie présentant des caractéristiques semblables.

La première typologie a permis de qualifier les cadres de vie du point de vue de leur paysage et des aménités offertes. Neuf variables ont été utilisées pour les caractériser. Le paysage constitue le premier axe de différenciation des territoires de vie. Il est ici approché par la répartition selon le type de surface (agricole, artificialisée) et la densité de population. Un deuxième facteur de différenciation est la distance au lieu de travail des navetteurs par la route. Enfin, un troisième facteur distingue les territoires de vie selon leur accessibilité à une sélection d'équipements et services. Une typologie en cinq classes, fonction du degré d'urbanisation et d'accessibilité à l'emploi et aux services permet ainsi d'apprécier la diversité des cadres de vie de la région.

La deuxième typologie a permis de déterminer quatre grands profils de population, à l'aide de 16 variables. Les conditions de vie des ménages constituent le premier axe de différenciation des territoires de vie. Celles-ci sont approchées par des variables relatives aux revenus (niveau de vie médian, taux de pauvreté) et au marché du travail (emploi, chômage, part des CDI). Un deuxième facteur de différenciation rend compte du degré d'inégalité de la population. Les principales variables retenues sont le rapport interdécile et la part des familles monoparentales. Enfin, les troisième et quatrième facteurs rendent compte respectivement de l'âge de la population (part des jeunes de moins de 20 ans et des 65 ans ou plus) et des inégalités femmes-hommes en matière de salaires et de taux d'emploi.

Ces typologies synthétisent une masse importante d'informations. La répartition des territoires dans les classes s'appuie sur la proximité des valeurs de l'ensemble des indicateurs présentés dans le dossier. Ceci n'exclut pas une certaine dispersion des valeurs de quelques indicateurs dans une même classe. Par exemple, un territoire de vie caractérisé par une densité de population élevée peut se trouver dans une classe où les densités sont plutôt faibles du fait de sa ressemblance avec les autres territoires de vie sur la grande majorité des autres indicateurs.

Définitions

Part des espaces artificialisés (%)

Rapport entre la surface artificialisée du territoire et la surface totale du territoire.

Part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail (%)

Rapport entre le nombre d'actifs du territoire ayant un emploi situé à 30 minutes ou moins de leur lieu de résidence et le nombre total d'actifs occupés. Les temps de trajet sont calculés avec le distancier METRIC qui prend en compte le réseau routier disponible en 2012. Le temps de trajet est celui effectué avec une voiture en heure pleine. On exclut donc les transports en commun, le vélo, etc.

Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)

Rapport entre le nombre d'actifs occupés déclarant utiliser les transports en commun de manière principale pour leurs déplacements domicile-travail et le nombre total d'actifs occupés au lieu de résidence. Les navettes domicile-travail, seuls déplacements pris en compte dans cet indicateur, concernent exclusivement les actifs ayant un emploi du territoire.

Part de la population ayant accès aux 12 équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins (%)

Rapport entre la population située à 15 minutes ou moins, par la route aux heures creuses, de chacun des 12 équipements et la population du territoire. Les équipements retenus sont au nombre de 12 (Trésorerie, Magasin de chaussures, Police - Gendarmerie, Supermarché, Vétérinaire, Magasin de vêtements, Magasin de meubles, Athlétisme, Bassin de natation, Droguerie quincaillerie bricolage, Laboratoire d'analyses médicales, Magasin électroménager matériel audio/vidéo). Cet ensemble est restreint par rapport à la composition de la gamme intermédiaire usuellement utilisée (une trentaine d'équipements).

Part de la population vivant dans un logement en situation de suroccupation (%)

Rapport entre la population des ménages vivant dans un logement suroccupé et la population totale des ménages. Pour aborder cette question de l'intimité, on ne s'intéresse qu'aux ménages de deux personnes ou plus. Pour déterminer le niveau d'occupation d'un logement, on calcule le nombre de pièces attendu (à partir de la composition du ménage) selon la règle suivante : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ; une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus et pour les célibataires de moins de 19 ans ; une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans (sinon, une pièce par enfant). Un logement suroccupé est un logement qui ne propose pas suffisamment de pièces au regard de la composition du ménage qui l'habite.

Taux d'emploi des 25-54 ans (en %)

Le taux d'emploi correspond à la part des actifs occupés dans la population.

Part des 18-25 ans en emploi ou en formation (%)

Rapport entre le nombre de 18-25 ans en emploi ou en formation et le nombre de 18-25 ans. Sont considérés en emploi tous les jeunes déclarant occuper un emploi. Sont considérés en formation, tous les jeunes se déclarant inscrits dans un établissement d'enseignement.

Part des chômeurs dans la population active de 15-64 ans (%)

Rapport entre le nombre de personnes de 15 à 64 ans se déclarant au chômage et la population active de 15 à 64 ans

Salaire net horaire moyen des salariés à temps plein (base 100 Métropole)

Rapport entre le salaire horaire net moyen sur le territoire et le salaire horaire net moyen en métropole. Le salaire horaire net moyen correspond au rapport entre les salaires net perçus et le nombre d'heures travaillées. Le champ est limité aux salariés du secteur privé, hors agriculteurs, chefs d'entreprises salariés, personnels des particuliers employeurs. Il exclut les personnels de la fonction publique (État, hospitalière et collectivités territoriales) ainsi que les non salariés. Les emplois pris en compte sont les emplois dits ordinaires c'est-à-dire hors stagiaires, apprentis, emplois aidés (CES, emploi jeune, ...).

Revenu disponible par unité de consommation (en euros)

Le revenu disponible par unité de consommation médian (ou niveau de vie) est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Taux de pauvreté (%)

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Indice de vieillissement (%)

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 60 ans ou plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes. Plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

Part des familles monoparentales (%)

Rapport entre le nombre de familles monoparentales et le nombre total de familles. Une famille monoparentale est composée d'une mère ou d'un père de famille sans conjoint avec un ou plusieurs enfants.

Part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules (%)

Rapport entre la population de 75 ans ou plus vivant seule et la population de 75 ans ou plus. On se limite aux personnes des ménages (hors communautés).

Part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat (%)

Part de la population de 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat par tranches d'âges quinquennales pondérées par la part de la population de la tranche d'âges en France. Sont pris en compte tous les types de baccalauréat (général, technique ou professionnel) ainsi que les diplômes de l'enseignement supérieur. Le taux standardisé intègre la structure par âge du territoire et permet ainsi de tenir compte de la situation très différente entre les générations les plus anciennes (qui ont rarement le Bac) et les jeunes générations (qui ont le Bac dans 70 % des cas).